



«Mon frère n'est pas un terroriste»

PROCÈS — Le physicien du CERN, arrêté en 2009, pour avoir échangé des e-mails avec un islamiste est jugé jeudi.

Par Laurent Grabet. Mis à jour le 25.03.2012
6 Commentaires

Recommander 1



En octobre 2009, la police, lourdement armée, procédait à l'interpellation d'Adlène H. au domicile de ses parents à Vienne, dans l'Isère.

Image: MAXPPP

Mohamed Merah s'invite au procès

Réaction

L'ombre du tueur de Toulouse planera sur le procès d'Adlène H. Pour son frère Halim H., Mohamed Merah – tué par le RAID la semaine passée après avoir assassiné sept innocents – n'a rien à voir avec Adlène. Le trentenaire voit plutôt dans cette affaire une «preuve des dérives de l'antiterrorisme». «Pourquoi un vrai extrémiste comme Merah était libre et peu surveillé alors qu'un innocent comme Adlène est derrière les barreaux?» interroge-t-il. Me Baudoin, l'avocat du Franco-Algérien aurait pu demander le report du procès. A sa demande, après une visite en prison jeudi, il ne l'a pas fait. «Le climat émotionnel actuel pousse à la répression. Ce n'est évidemment pas idéal, mais mon client a envie que le tribunal se prononce enfin. Il y voit même l'occasion de montrer qu'il n'a rien à voir avec un Mohamed Merah.»

Mots-clés

EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne)
CERN

«Si les milliers d'internautes tenant des propos limites étaient embastillés, les prisons françaises n'y suffiraient pas!» assène Me Patrick Baudoin. En 2009, son client Adlène H. a échangé une trentaine d'e-mails avec une personne «apparaissant comme être un membre d'Al-Qaida au Maghreb islamique» d'après l'ordonnance de renvoi. Depuis 28 mois, le physicien de 34 ans est en préventive à Fresnes pour les opinions pro-islamiques qu'il échangeait sur le Net. Il sera jugé jeudi et vendredi par le Tribunal correctionnel de Paris.

Jusqu'à 10 ans de prison

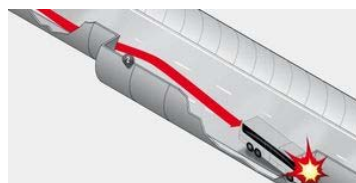
L'arrestation de ce Franco-Algérien avait fait du bruit en Suisse puisqu'il travaillait à l'EPFL et au CERN. Ce point avait contribué à convaincre les services antiterroristes qu'ils avaient ferré un gros poisson. «Adlène H. était une prise idéale avec laquelle ils se sont livrés à un marketing sécuritaire bon marché», affirme son avocat. A l'époque, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, avait déclaré qu'un attentat avait sans doute été évité.

Une grosse année après pourtant, la Confédération qui avait lancé sa propre enquête, jetait l'éponge faute d'éléments probants. Adlène H. encourt 10 ans de prison pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Il sera seul à comparaître. «Et aucun élément n'accrédite la mise en œuvre concrète de propos très théoriques», assène son avocat, confirmant ainsi les extraits des e-mails sortis dans la



Le monde en images

Chaque jour, découvrez les photos qui font l'actualité



L'infographie de l'accident

Les trois étapes du terrible accident de car

BOURSE PANINI



Échangez vos vignettes Panini!



Les images d'une nuit tragique

L'accident de car a fait 28 morts, dont 22 enfants



La reconstitution en 3D

Une modélisation en 3D du crash permet de se rendre compte de la violence de l'impact

presse.

Me Baudoin plaidera l'acquittement «avec conviction mais sans illusions excessives». Notamment parce que le procès se déroule en pleine campagne présidentielle et juste après l'affaire Merah. Et aussi car, par le passé, les juges antiterroristes ont montré qu'ils ne s'écartaient guère de la version présentée par les enquêteurs, eux-mêmes sujets aux pressions politiques. En 1994, 70 innocents avaient été emprisonnés des mois sur la base de soupçons avant d'être libérés. Souvent brisés, comme l'est déjà un peu Adlène H.

«Il se déplace avec une canne à cause d'une hernie mal soignée, confirme son frère Halim, et il a fallu le secouer pour qu'il prenne sa défense au sérieux.» Le physicien était convaincu que la justice le condamnerait à une peine couvrant sa détention provisoire. Cela semble probable. Son avocat, qui mise beaucoup sur la couverture médiatique pour l'éviter, lui a dit qu'il risquait plus. Du coup, Adlène H. s'est mis à potasser son dossier. Soit 10 000 pages auxquelles il a pu accéder il y a trois semaines.

Un homme à bout

Dans un texte publié dernièrement sur le site de son comité de soutien, l'accusé que l'on sent à bout dénonce «l'exposition hystérique» de sa personne et son «incarcération injuste basée sur un dossier traficoté de toutes parts». Une trentaine d'amis de son quartier, organisés en collectif, viendront le soutenir à l'audience. «La preuve qu'Adlène n'est pas le loup solitaire présenté par certains, conclut son frère Halim, mais un être social, normal, qui doit être jugé sur des faits et pas sur des opinions.» De son côté, le sociologue genevois Jean Ziegler qui est membre du comité de soutien d'Adlène H. est pessimiste: «Cette affaire est hautement politique et ce ne serait pas la première fois que l'antiterrorisme français dérape.»

(Le Matin)

Créé: 25.03.2012, 22h42

Recommander 1 Tweet 1 0

L'ASSURANCE AUTO

PUBLIREPORTAGE



">

C'est très simple: il suffit de changer pour Zurich Connect.



Votations fédérales

Sélectionnez un objet pour voir la carte des résultats